



États financiers consolidés du

Canton de Champlain

31 décembre 2020



Canton de Champlain

31 décembre 2020

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État consolidé des résultats.....	3
État consolidé de la situation financière.....	4
État consolidé de la variation de la dette nette.....	5
État consolidé des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires.....	7 - 13
 Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – annexe 1.....	14
Excédent accumulé consolidé – annexe 2.....	15
État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve – annexe 3.....	16
 Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain	
Rapport de l'auditeur indépendant.....	17 - 18
État des résultats.....	19
État de la situation financière.....	20
Notes complémentaires.....	21 - 23
Immobilisations corporelles – annexe 1.....	24

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil, résidents et contribuables du
Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 14 mai 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, S.F.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 4 mai 2021



Canton de Champlain

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	14 778 616	14 784 923	14 274 916
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(6 764 874)	(6 758 949)	(6 635 343)
Imposition nette à des fins municipales	8 013 742	8 025 974	7 639 573
Frais des usagers	4 072 840	3 509 854	3 968 509
Paiements de transfert et autres			
Gouvernement du Canada	649 436	586 159	409 558
Province de l'Ontario	1 279 221	1 880 021	3 161 815
Autres municipalités	1 056 265	670 316	1 039 301
Revenus de placement	45 000	32 592	52 924
Pénalités et intérêts	173 000	170 082	176 961
Autres	8 500	13 227	104 503
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	-	10 576	(252 401)
Dons	500	6 718	33 566
	15 298 504	14 905 519	16 334 309
Charges (note 9)			
Administration générale	1 718 378	1 669 083	1 557 129
Protection des personnes et des biens	2 874 316	2 933 896	3 116 830
Services de transport	2 255 908	2 902 364	4 022 433
Hygiène et écologie	3 261 378	3 695 214	3 557 985
Services sociaux et à la famille	1 196 127	881 229	1 184 385
Loisirs et services culturels	1 661 655	1 666 392	1 798 621
Urbanisme et mise en valeur du territoire	335 728	288 537	277 313
	13 303 490	14 036 715	15 514 696
Excédent de l'exercice	1 995 014	868 804	819 613
Excédent accumulé au début	34 420 103	34 420 103	33 600 490
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	36 415 117	35 288 907	34 420 103

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	4 930 532	1 051 654
Taxes à recevoir	1 261 346	1 249 709
Débiteurs	1 089 796	3 049 549
Autres	296 046	311 351
	7 577 720	5 662 263
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 850 555	2 515 748
Revenus reportés	293 763	503 676
Emprunts (note 5)	10 375 941	9 309 951
	13 520 259	12 329 375
Dette nette	(5 942 539)	(6 667 112)
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	41 067 368	40 979 220
Stocks	130 600	93 542
Frais payés d'avance	33 478	14 453
	41 231 446	41 087 215
Excédent accumulé (annexe 2)	35 288 907	34 420 103

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

_____, maire
_____, directrice générale
_____, trésorier



Canton de Champlain

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	1 995 014	868 804	819 613
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 513 896	1 474 575
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(10 576)	252 401
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 052 804)	(1 602 044)	(1 831 489)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	10 576	9 286
Augmentation des stocks	-	(37 058)	(162)
Augmentation des frais payés d'avance	-	(19 025)	(2 753)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(1 057 790)	724 573	721 471
Dette nette au début	(6 667 112)	(6 667 112)	(7 388 583)
Dette nette à la fin	(7 724 902)	(5 942 539)	(6 667 112)

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	868 804	819 613
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des taxes à recevoir	(11 637)	(142 690)
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 959 753	(298 077)
Diminution (augmentation) des autres actifs	15 305	(4 313)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	281 901	230 875
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(209 913)	328 663
Augmentation des stocks	(37 058)	(162)
Augmentation des frais payés d'avance	(19 025)	(2 753)
	1 979 326	111 543
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 513 896	1 474 575
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(10 576)	252 401
	1 503 320	1 726 976
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	4 351 450	2 658 132
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 549 138)	(3 054 136)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10 576	9 286
	(1 538 562)	(3 044 850)
Activités de financement		
Produit d'emprunts	1 665 868	991 792
Remboursement du capital des emprunts	(599 878)	(530 293)
	1 065 990	461 499
Augmentation nette de l'encaisse	3 878 878	74 781
Encaisse et placements temporaires au début	1 051 654	976 873
Encaisse à la fin	4 930 532	1 051 654

Des renseignements additionnels sont présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

1. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2020

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

Le Canton de Champlain (la « Municipalité ») évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2021

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles de la Municipalité et incluent les activités de tous les comités du Conseil et du conseil suivant qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Entité non consolidée

Comité Directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

Le comité n'est pas sous le contrôle du Conseil.

L'état de la situation financière du comité et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont donc pas consolidés et font l'objet d'états financiers distincts.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus dans la période au cours de laquelle des transactions ou des événements donnent droit aux revenus et reconnaît les charges dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et la responsabilité a été engagée.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments et installations	18 – 70 ans
Véhicules	8 – 20 ans
Routes	20 – 70 ans
Machines et équipement	5 – 20 ans

Les terrains et améliorations de terrains ne sont pas amortis.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve sont constitués de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certaines charges à payer, y compris un montant pour la fermeture du dépotoir. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell

L'imposition des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell est composée des éléments suivants :

	Conseils scolaires	Comtés unis	Total
	\$	\$	\$
2020			
Imposition	2 272 836	4 429 870	6 702 706
Paiements tenant lieu d'impôts	15 971	40 272	56 243
	2 288 807	4 470 142	6 758 949
2019			
Imposition	2 299 083	4 282 956	6 582 039
Paiements tenant lieu d'impôts	15 912	37 392	53 304
	2 314 995	4 320 348	6 635 343

4. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2019), au taux préférentiel majoré de 0,5 % (majoré de 0,5 % en 2019), dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en 2019).

La Municipalité dispose de prêts préautorisés pour des immobilisations corporelles pour un montant de 3 000 000 \$ (1 500 000 \$ en 2019), dont 1 249 737 \$ (1 500 000 \$ en 2019) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

5. Emprunts

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt de 1,63 % à 6,00 %, échéant entre 2021 et 2049, incluant ceux contractés par les services publics et non échus à la fin de l'exercice, qui s'élèvent à	10 420 186	9 362 061
Des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et des intérêts pour des prêts relatifs aux cours d'eau souterrains portant intérêt à 6,00 % et échéant entre 2022 et 2027 est assumée par des individus. À la fin de l'exercice, le montant non échu est de	(44 245)	(52 110)
	10 375 941	9 309 951

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Imposition générale	1 702 833	1 374 763
Frais des usagers	8 673 108	7 935 188
	10 375 941	9 309 951
		\$
2021		651 710
2022		649 579
2023		647 539
2024		621 749
2025		522 445
Ensuite		7 282 919
		10 375 941

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

6. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime inter-employeurs, qui, pour 2020, était pour cinquante-trois des membres (cinquante en 2019) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire.

Le montant versé au RREMO en 2020 était de 261 463 \$ (251 040 \$ en 2019) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

7. Engagements

Agence ontarienne des eaux

La Municipalité s'est engagée auprès de l'Agence ontarienne des eaux pour le fonctionnement et la maintenance de ses installations de traitement et de distribution d'eau. Un contrat a été signé en 2016 et vient à échéance en 2021. Les débours totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 581 000 \$.

Collecte de déchets

La Municipalité a signé une entente pour la collecte des déchets. Cette entente a été signée en 2020 et vient à échéance en 2025. Les débours totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 1 912 000 \$.

Enfouissement des déchets

La Municipalité a signé une entente pour l'enfouissement des déchets. Cette entente a été signée en 2015 et vient à échéance en 2025. Les débours prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 762 000 \$.

Service d'eau

La Municipalité a signé trois ententes pour l'approvisionnement d'eau. Ces ententes ont été signées entre 1993 et 2005 et viennent à échéance entre 2023 et 2035. Les débours prévus au cours des quinze prochains exercices ont été estimés à 2 278 000 \$.

8. Éventualités

Des poursuites ont été initiées contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourrait être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux charges de l'année en cours. Aucune provision n'a été enregistrée.

9. Charges par nature

Les charges courantes pour l'exercice, présentées à l'état consolidé des résultats, sont les suivantes :

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	5 170 341	4 722 696	4 857 633
Intérêts	388 415	354 436	364 354
Matériaux	2 595 968	2 542 881	2 718 553
Services contractuels	4 916 532	4 691 643	5 848 372
Loyer et frais financiers	190 737	180 787	214 012
Contributions à d'autres organismes	41 497	30 376	37 197
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 513 896	1 474 575
	13 303 490	14 036 715	15 514 696



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

10. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 602 044 \$ (1 831 489 \$ en 2019), dont 429 276 \$ (376 370 \$ en 2019) ont été payés après la fin d'exercice et 1 172 768 \$ (1 455 119 \$ en 2019) ont été payés au cours de l'exercice.

11. Chiffres du budget

Le budget de fonctionnement approuvé par la Municipalité pour 2020 est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget établi pour les investissements dans les immobilisations corporelles est sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

12. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé une entente pour la location de locaux avec les Comtés unis de Prescott et Russell. Cette entente a été signée en décembre 2019 et vient à échéance en janvier 2025. Les encaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 108 000 \$.

13. Reclassements

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.



Canton de Champlain

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe 1

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machines et équipement	Constructions en cours	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Au début	1 856 699	31 258 534	2 876 619	22 105 566	3 797 746	93 400	61 988 564	61 008 179
Acquisitions	40 172	-	350 454	931 292	126 525	153 601	1 602 044	1 831 489
Cessions	-	-	(136 360)	-	(10 878)	-	(147 238)	(851 104)
À la fin	1 896 871	31 258 534	3 090 713	23 036 858	3 913 393	247 001	63 443 370	61 988 564
Amortissement cumulé								
Au début	5 877	6 422 938	1 559 755	11 209 160	1 811 614	-	21 009 344	20 124 186
Amortissement	17 603	519 315	163 002	629 297	184 679	-	1 513 896	1 474 575
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	(136 360)	-	(10 878)	-	(147 238)	(589 417)
À la fin	23 480	6 942 253	1 586 397	11 838 457	1 985 415	-	22 376 002	21 009 344
Valeur comptable nette	1 873 391	24 316 281	1 504 316	11 198 401	1 927 978	247 001	41 067 368	40 979 220



Canton de Champlain

Excédent accumulé consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe 2

	2020	2019
	\$	\$
Réserves		
Fonds de roulement	460 155	415 155
Élections municipales	20 000	10 000
Département des incendies	27 589	267 907
Infrastructure	1 688 464	1 636 464
Équipement	6 000	41 500
Entretien hivernal	241 043	241 043
Eau et égouts	1 075 197	1 120 185
Activités récréatives	224 305	101 305
Routes	87 700	-
Bibliothèque	4 713	4 713
	3 835 166	3 838 272
Fonds de réserve		
Parcs	822	822
Immobilisations corporelles – quartier de Vankleek Hill	123 261	120 865
	124 083	121 687
	3 959 249	3 959 959
Investi dans les immobilisations corporelles	30 691 426	31 669 268
Fonctionnement		
Bibliothèque	44 715	20 710
Réduction de l'imposition	698 117	509 953
Immobilisations corporelles non financées	(28 601)	(1 416 225)
Fonctionnement non financé	(125 999)	(323 562)
Paiements de transfert constatés d'avance	50 000	-
	31 329 658	30 460 144
	35 288 907	34 420 103



Canton de Champlain

État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe 3

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
Revenus	\$	\$	\$
Placements	-	2 396	4 579
Transferts nets aux réserves	5 821	(3 106)	641 062
Variation des réserves et des fonds de réserve	5 821	(710)	645 641
Réserves et fonds de réserve au début	3 959 959	3 959 959	3 314 318
Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)	3 964 780	3 959 249	3 959 959

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2020, ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 14 mai 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, S.F.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 4 mai 2021



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution municipale – fonctionnement	197 559	197 559	179 256
Subvention de la Province de l'Ontario	15 263	17 179	16 626
Recettes de contrats	4 906	4 921	4 926
Frais aux non-résidents, frais de livres, cotisations et amendes	4 200	3 247	4 329
Dons	1 000	1 827	5 121
	222 928	224 733	210 258
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	134 564	131 339	123 299
Matériaux, services et locations			
Livres et vidéos	42 655	32 939	39 175
Services publics	9 050	7 741	8 178
Assurances	2 469	2 469	2 090
Entretien et réparations	17 690	11 185	14 992
Honoraires professionnels	7 000	10 555	-
Autres	9 500	4 500	9 085
	222 928	200 728	196 819
Excédent de l'exercice	-	24 005	13 439
Excédent accumulé au début	25 423	25 423	11 984
Excédent accumulé à la fin	25 423	49 428	25 423
Composé de :			
Fonctionnement	20 710	44 715	20 710
Réserves	4 713	4 713	4 713
	25 423	49 428	25 423

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État de la situation financière
au 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir de la Municipalité	49 428	25 423
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	-	-
Excédent accumulé	49 428	25 423

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

1. Description du Conseil

Le Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires, des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation, d'information et de loisirs de la communauté.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2020

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2021

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

3. Méthodes comptables

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens et services et de la création légale d'une dette.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Machines et équipement	20 ans
------------------------	--------

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2020

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves

Les réserves sont constituées de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés, car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe 1

	Machines et équipement	2020	2019
	\$	\$	\$
Coût			
Au début	426 125	426 125	426 125
Acquisitions	-	-	-
À la fin	426 125	426 125	426 125
Amortissement cumulé			
Au début	426 125	426 125	426 125
Amortissement	-	-	-
À la fin	426 125	426 125	426 125
Valeur comptable nette	-	-	-